

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Jeudi 18 juin 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle Cristal des SAISIES, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents :

58 dont 57 délégués titulaires et 1 délégué suppléant jusqu'à la délibération n° 58

57 dont 56 délégués titulaires et 1 délégué suppléant à partir de la délibération n° 59

Nombre de membres représentés :

12 membres représentés jusqu'à la délibération n° 58

11 membres représentés à partir de la délibération n° 59

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Muriel	THEATE
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cévins	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Grésy sur Isère	François	GAUDIN
Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU

Hauteluce	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Agnès	CHEVALIER GACHET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Notre Dame de Bellecombe	Kévin	MOLLIER

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Muriel THEATE
Morgan CHEVASSU	Albertville	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Julien COINTY	Albertville	Ayant donné pouvoir à Pascale MARTINOT
Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Florian NICOLLE
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Elodie MOREL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL (<i>jusqu'à la délibération n° 58</i>)
Pascale VOUTIER REPELLIN	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Christian TROMBERT	Gilly-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Irène CHAPUY
Valérie REVET	Mercury	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
Sandrine BERTHET	Tournon	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

**Objet : Agriculture – Animation et réalisation des actions inscrites dans la stratégie du
Projet Alimentaire Territorial (PAT) Arlysère – Demande de subventions**

Rapporteur : Guillaume BEDHET

La Communauté d'Agglomération Arlysère a délibéré le 20 mars 2025 en faveur du dépôt d'une demande de reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial Arlysère « Niveau 2 - opérationnel » (stratégie validée lors de la délibération n° 24 du 20 mars 2025).

Ce dépôt fait suite à un travail de concertation réalisé en mars et avril 2024 ayant mené à la validation d'un nouveau programme d'actions autour des 5 axes suivants :



Le programme d'actions comprend 13 sous-axes et 36 groupes d'actions qui seront mises en œuvre pendant les 5 années du projet.

Le rôle de la Communauté d'Agglomération Arlysère est de :

- piloter, coordonner et animer le projet Alimentaire Territorial Arlysère, en s'appuyant sur :
 - o Un comité de pilotage, présidé par le Vice-Président à l'agriculture et à l'alimentation d'Arlysère et rassemblant les partenaires institutionnels, financeurs, partenaires territoriaux et élus.
 - o Des forums regroupant les différents partenaires territoriaux, acteurs économiques et institutionnels intéressés par la démarche.
 - o Des instances décisionnelles de la CA Arlysère : Commission agriculture et forêt, Bureau exécutif, Conseil Communautaire.
 - o Des groupes de travail techniques thématiques (Eau, multi-usage/tourisme, précarité alimentaire, foncier, restauration collective, filières, résilience, communication) chargés de la réflexion prospective et de la mise en œuvre opérationnelle des actions.
- assurer une veille et un lien permanent avec les partenaires du PAT concernant leurs actions propres afin d'établir des synergies favorables à la mise en œuvre du projet ;

- participer aux groupes de travail thématiques du PAT « De la Terre à l'assiette » porté par le Département ;
- porter certaines actions, financées sur fonds propres et/ou sous réserve de la disponibilité de dispositifs de subvention de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département ou tout autre financeur qu'elle sollicitera en temps voulu, selon les priorités fixées dans le programme d'actions.

Le budget prévisionnel se constitue du temps d'animation de la chargée de mission Agriculture et alimentation avec :

- pour le pilotage et la coordination du PAT : 0,2 ETP ;
- pour la mise en œuvre des actions du PAT : 0,8 ETP.

Les demandes de financement suivantes ont été obtenues pour :

- La coordination et le suivi du PAT Arlysère (0.2ETP) juillet 2025 – mai 2028 : 13 244,05 € de FEADER et 8 778,05 € de CD73 dans le cadre du dispositif T01
- Le cofinancement des 0.8ETP et la prestation restauration collective dans le cadre de l'appel à candidatures « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » (août 2025 – juillet 2028) : 67 576 € de l'ETAT (DRAAF) et 35 162 € obtenus pour l'année 1 de la part du Département de la Savoie.

La présente délibération porte sur la demande de subvention pour l'année 2 de l'animation de la mise en œuvre du PAT (0.8 ETP) et de la prestation restauration collective, auprès du Département de la Savoie dans le cadre du Contrat Départemental (du 01/08/2026 au 31/07/2027).

Le plan de financement prévisionnel pour cette période est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
		Financier et dispositif	Montant de l'aide	Acquise ou sollicitée	Commentaire
Poste de la chargée de mission agriculture et alimentation (0.8 ETP)	51 331 €	Département – contrat départemental	30 533 €	Sollicitée	40 % du poste sollicitée pour l'année 2 (50% année 1 et 30% en année 3) 40% des coûts de prestation Soit 40% du cout de l'action en année 2
Prestations Accompagnement vers une restauration collective Durable	25 000 €	AAC Mesure 7.1 Déploiement des projets alimentaires Territoriaux	15 399 €	dans le cadre de l'appel à candidatures soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) niveau 2	20.2%
		Arlysère - autofinancement	30 399 €		39.8%

TOTAL	76 331 € TTC	TOTAL	76 331 € TTC		
-------	--------------	-------	--------------	--	--

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou son représentant, à déposer auprès du CD73 une demande de subvention pour l'année 2 de l'animation et réalisation des actions inscrites dans la stratégie du PAT Arlysère ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à déposer auprès de tout autre éventuel financeur une demande de subvention sur la durée du PAT (2025-2030) ;**
- **approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;**
- **approuve le principe de substitution financier de la collectivité en cas de non-obtention d'un des soutiens sollicités et décider de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses ci-dessus en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.**

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

